

RENCONTRES ASSOCIATIVES

JEUDI 5 FÉVRIER 2026

9H-16H

Stade Marie Marvingt - Le Mans

En partenariat avec

Atelier Urssaf





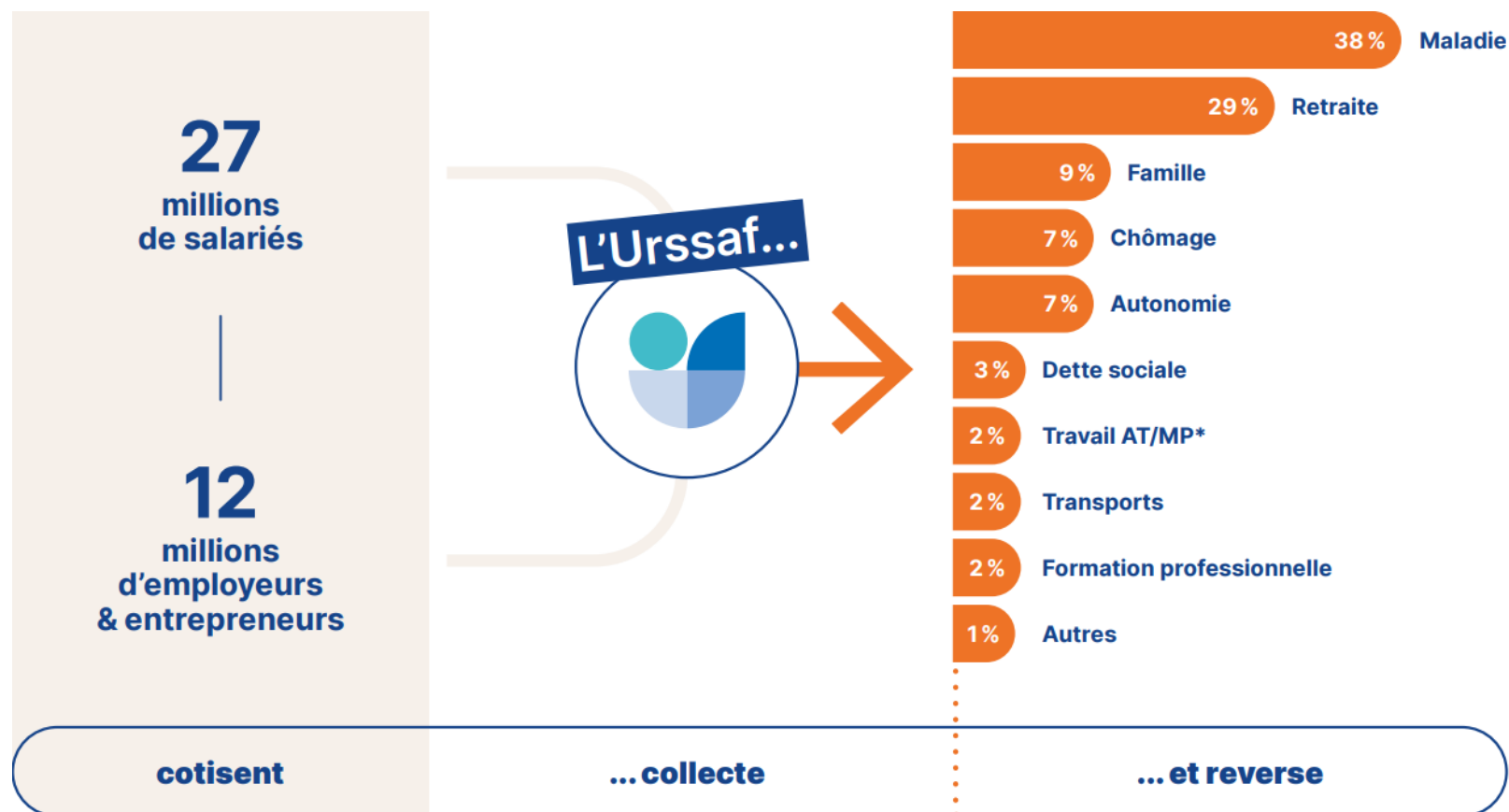
Loëtitia Desgré
Chargée des relations extérieures

Sylvain BRESTEAU
Inspecteur recouvrement
Secteur Contrôle et lutte contre la fraude 72



Nos missions ?

Assurer le financement de la protection sociale au quotidien



En 2024
Urssaf Caisse Nationale

588 milliards d'€ encaissés

En 2024
Urssaf Pays de la Loire

26,5 milliards d' € encaissés
0,22 € Coût de gestion
742 collaborateurs
460 970 comptes
63,3 millions de redressements

Garantir les droits sociaux et

entre tous les acteurs économiques

Une stratégie recentrée sur le risque et la performance

- . **Stratégie 2023–2027 : approche par les risques renforcée**
- .  **Contrôler 43,5 % des cotisations d'ici 2027**
- .  **Baisse du nombre de contrôles : -11 %**
- .  **Hausse des montants contrôlés : +20 %**
- .  **Redressements en hausse : +24 %**

Garantir les droits sociaux et

entre tous les acteurs économiques

Une mobilisation forte contre la fraude

En France

- **34 287 actions menées en 2024**
- **1,6 milliard € redressés (+34 % par rapport à 2023)**
- **Les 100 plus gros redressements = 45 % du total, mais seulement 2,6 % des actions**

En Pays de la Loire

- 874 actions, dont 240 contrôles ciblés
- 63,3 M€ redressés (+95%)
- 582 actions de prévention
- Partenariats renforcés : parquets, GIR, PJ

Accompagner les employeurs et entrepreneurs

Sécurisez vos démarches

 **Pour qui ?**

Tout public

« **Mon Conseil Urssaf** » accédez à un ensemble de solutions
> S'informer sur la réglementation pour mieux la comprendre et l'appliquer

 **Urssaf**

Une question,
un doute ?

Avec
Mon Conseil Urssaf,
restez serein
et sécurisez
vos démarches.



M'informer



Être accompagné



Éviter des erreurs

Boss.gouv.fr

Information

Le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (BOSS) est le site public présentant la doctrine de l'administration applicable en matière de cotisations et de contributions sociales.

Employeur Tiers déclarant



Questions juridiques

Service

Vous avez un doute sur l'application de la réglementation et souhaitez une réponse écrite. Vous pouvez poser une question juridique à l'Urssaf.

Employeur Tiers déclarant



Rescrit social

Service

Le rescrit social vous permet d'interroger l'Urssaf sur l'application précise de la législation relative aux cotisations et contributions sociales.

Tout public



Les erreurs à éviter

Information

Retrouvez nos conseils pratiques pour éviter les erreurs les plus fréquentes. La publication de ces informations constitue l'un des engagements Services Publics + de l'Urssaf.

Tout public



Accompagner les employeurs et entrepreneurs

Sécurisez vos démarches

 Pour qui ?

Tout public

« Mon Conseil Urssaf » accédez à un ensemble de solutions

> Être accompagné dans une démarche spécifique pour éviter les erreurs



M'informer



Être accompagné



Éviter des erreurs

 Urssaf

Une question,
un doute ?

Avec
Mon Conseil Urssaf,
restez serein
et sécurisez
vos démarches.

Mes premiers mois avec l'Urssaf

Service

Un accompagnement tout au long des étapes clés de votre première année d'entrepreneuriat, pour réussir le lancement de votre entreprise.

Artisan-commerçant

Auto-entrepreneur

+2



Première embauche

Service

Première embauche, un service de l'Urssaf pour guider les nouveaux employeurs dans leurs démarches.

Artisan-commerçant

Employeur



Visite conseil

Service

Rencontrez gratuitement un spécialiste de l'Urssaf pour être accompagné dans l'application de la réglementation et éviter les erreurs.

Employeur



Contrôle à la demande

Information

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes parfaitement en règle concernant vos démarches auprès de l'Urssaf ? Vous pouvez à tout moment solliciter un contrôle.

Employeur



01

Les acteurs

0
2

Travailleur indépendant, micro-
entrepreneur ou salarié ?

03

Des questions sur la législation ?
L'Urssaf répond à vos questions...

Les acteurs

Le bénévole

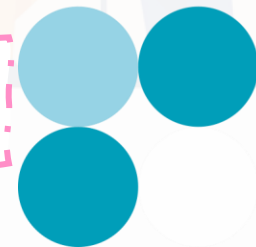
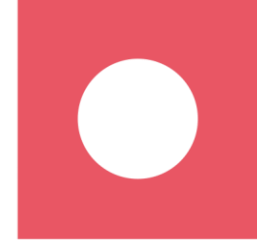
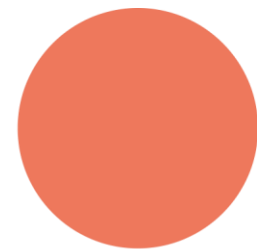
- » Participe librement et de manière désintéressée,
- » Ne perçoit ni rémunération, ni avantage en nature

Travailleur indépendant

- » Organise et choisit librement son activité est rétribué directement par ses clients
- » Déclare et paie son CA à l'Urssaf
- » Ne perçoit aucun remboursement de frais

Le salarié

- » Exerce contre une rémunération,
- » Travail sous l'autorité d'un employeur au sein d'un service organisé.



Lien de subordination...

Le lien de subordination se caractérise par l'exécution d'un travail **sous l'autorité d'un employeur**.

- **Pouvoirs de l'employeur :**

- Donner des **ordres et directives**
- **Contrôler l'exécution** du travail
- **Sanctionner** les manquements du subordonné

- **Contrôle URSSAF :**

- Vérifie l'existence d'un **service organisé**
- Vérifie l'effectivité du **pouvoir de direction et de sanction**



En cas de contrôle, l'inspecteur Urssaf recherchera à partir des conditions de réalisation de la prestation de travail, **les indices laissant supposer l'existence d'un lien de subordination juridique permanente.**

Travailleur indépendant, micro-entrepreneur ou salarié ?

Les associations font de plus en plus appel à des intervenants extérieurs pour : formation, animation, conseil...

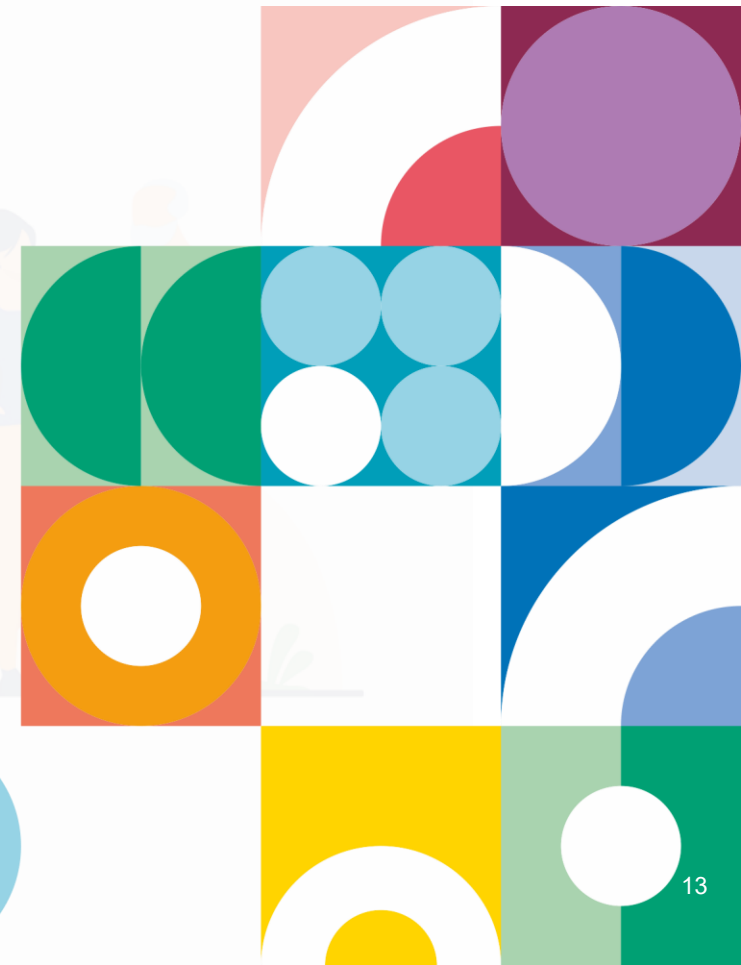
Un micro-entrepreneur n'est pas un salarié.

Règles différentes entre micro-entrepreneur et salarié :

- Relation avec le donneur d'ordre
- Responsabilité professionnelle
- Formalités administratives
- Obligations réglementaires et législatives



Le statut dépend des conditions d'exercice de l'activité, pas de l'intitulé de la convention ou de la volonté des parties.

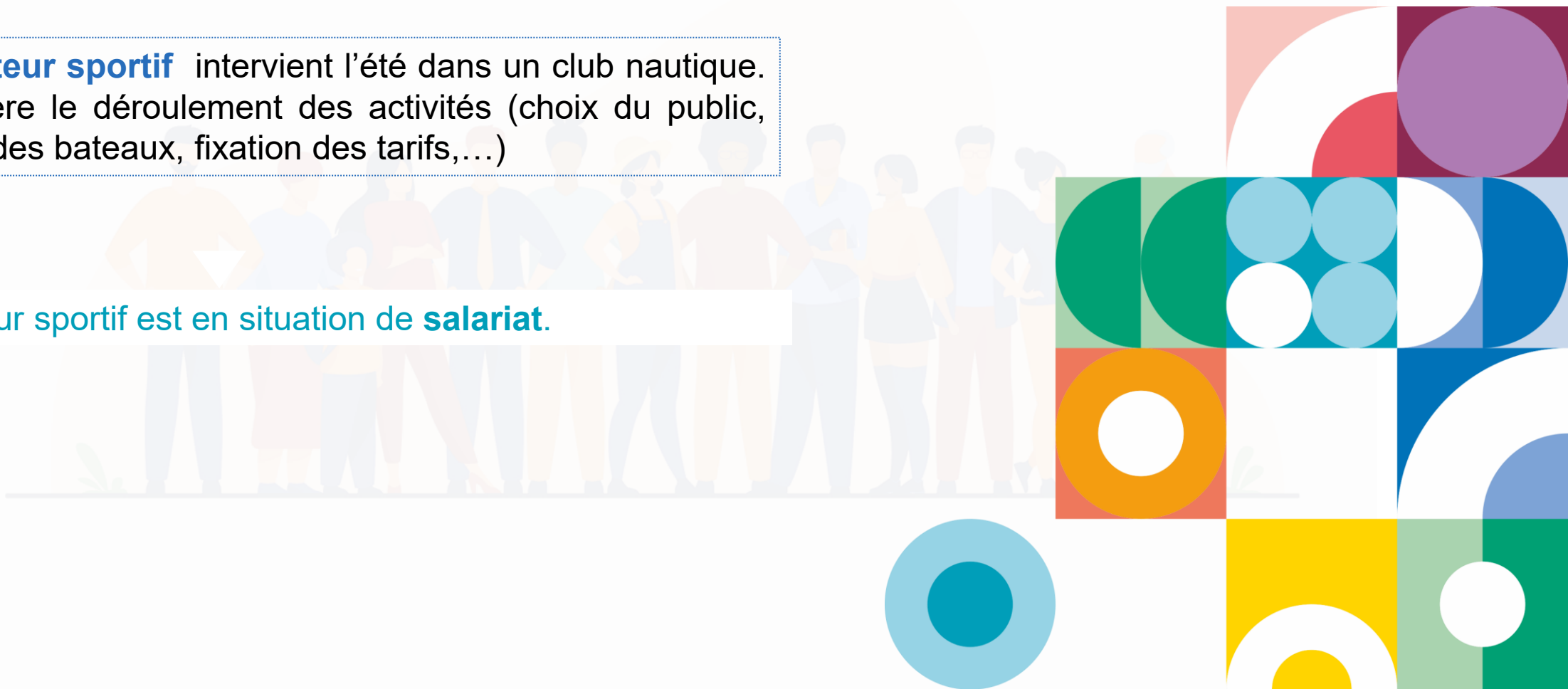


Concrètement

D'après-vous, micro-entrepreneur ou salarié ?

Un éducateur sportif intervient l'été dans un club nautique. Le club gère le déroulement des activités (choix du public, fourniture des bateaux, fixation des tarifs,...)

L'éducateur sportif est en situation de **salariat**.



Concrètement

D'après-vous, micro-entrepreneur ou salarié ?

Un professeur de tennis salarié d'une association organise des stages pendant les vacances scolaires en tant que **micro-entrepreneur**

1^{er} cas de figure

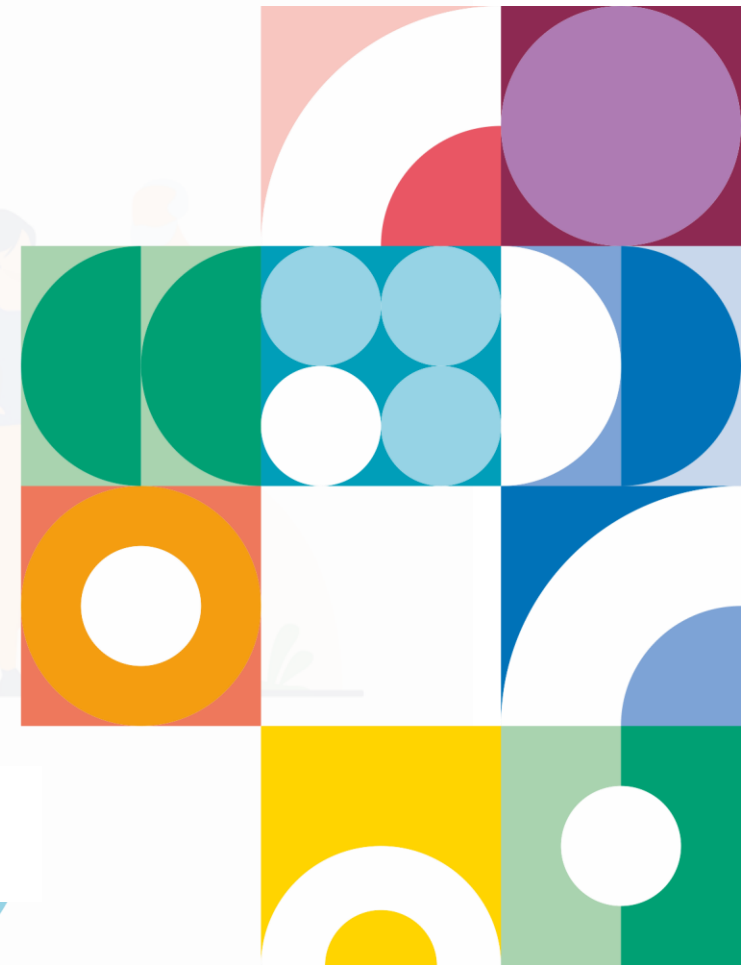
Les stagiaires sont exclusivement les adhérents de l'association qui fixe les tarifs et horaires des stages, encaisse et met à disposition du professeur l'ensemble des infrastructures.

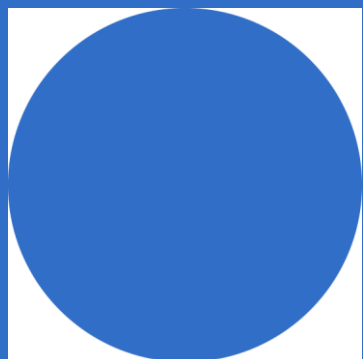
Le professeur de tennis est en situation de salariat

2^{ème} cas de figure

Il constitue lui-même sa clientèle, fixe ses tarifs et encaisse, paye la location des courts à l'association, contracte une assurance pour cette activité,...

L'activité est exercée de façon indépendante.





Et vous, partagez vos cas pratiques ?

Analyse participative !

Vos situations, nos éclairages





Si votre prestataire est indépendant, vous êtes donneur d'ordre

En tant que donneur d'ordre,
vous avez des obligations.
On vous explique...

Attestation de vigilance...

Qu'est-ce que c'est ?

- » Permet au cocontractant d'attester auprès du donneur d'ordre qu'il est à jour de ses obligations sociales

Déclarations

Païement des cotisations



- » Obligatoire pour tout contrat d'un montant minimum de 5 000 € (HT)



- » Le cocontractant doit faire sa demande en ligne, à l'Urssaf

Attestation de vigilance...

Donneur d'ordre : vos obligations ?

Démarches obligatoires pour le donneur d'ordre :

1

- » Une attestation de vigilance dès la conclusion du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat
- » Document attestant de son immatriculation (extrait Kbis ou carte répertoire des métiers).

2

validité

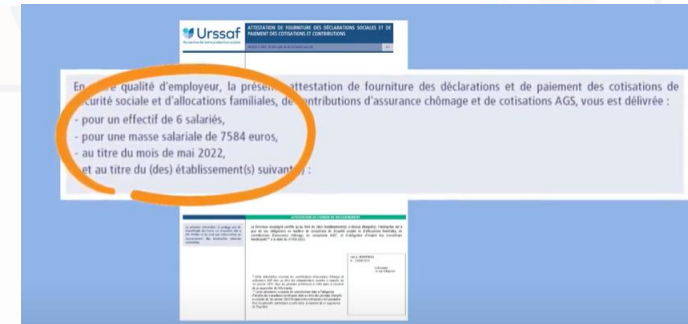
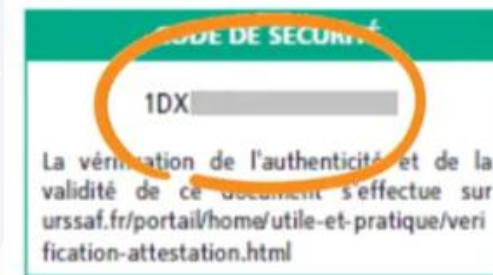
authenticité

www.urssaf.fr

Rubrique Outils en ligne > vérification d'attestation
Muni du **code de sécurité** figurant sur le document

3

- » Capacité du cocontractant d'assumer la charge de travail faisant l'objet du contrat, en termes de ressources humaines notamment.



Quelles sanctions en cas de manquement à l'obligation de vigilance ?

En cas de constat de travail dissimulé



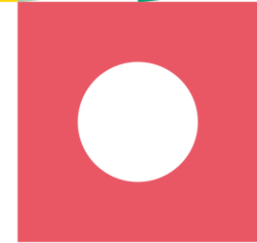
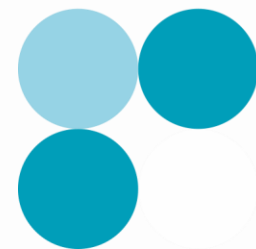
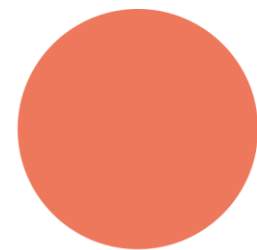
Responsabilité civile et pénale

Responsabilité civile

Vous pouvez être **solidairement** tenu de régler avec le cocontractant en infraction :

-  Les cotisations sociales et majorations de redressement
-  et les pénalités et majorations de retard dues

C'est la solidarité financière.



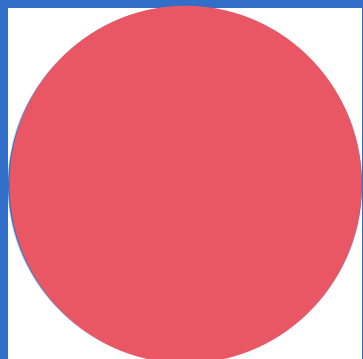


L'association est un employeur comme un autre.

Vous devez respecter les règles en matière de droit de la Sécurité sociale.

 03

Législation, l'Urssaf répond à vos questions...



Dépliants Urssaf



Consultez toute la documentation



Associations sportives

Ne prenez pas le risque du travail illégal

L'association est un employeur comme un autre.
Elle doit respecter les règles en matière de droit de la
Sécurité sociale, notamment celles spécifiques
aux acteurs du monde sportif.

Une plaquette généraliste «Associations» est également à votre disposition.



Associations

Ne prenez pas le risque du travail illégal

L'association est un employeur comme un autre.
Elle doit respecter les règles en matière de droit de la Sécurité sociale.

L'Urssaf attire votre attention sur le caractère illégal et les risques
de toute pratique visant à dissimuler une relation salariale et
de subordination, via un statut usurpé.

Au service de notre protection sociale



Travailleur indépendant, micro-entrepreneur ou salarié ?

Ne prenez pas le risque du travail illégal

Au service de notre protection sociale

VOTRE PREMIÈRE EMBAUCHE DATE DE MOINS DE 18 MOIS ?

Vous avez des questions
liées à l'embauche de vos salariés,
aux cotisations de Sécurité
sociale, à l'application de la
réglementation ?

L'Urssaf vous propose
de recevoir un spécialiste
de la législation
de Sécurité sociale.



LA VISITE-CONSEIL EN ENTREPRISE

LA VISITE-CONSEIL : UN SERVICE PROPOSÉ PAR L'URSSAF

La relation de service est au
cœur de l'action du réseau
Urssaf qui a développé une
stratégie conciliant actions de
prévention et de sécurisation,
pour prévenir les cas d'erreur
ou d'anomalie déclarative.
Engagée dans la démarche
Services Publics®, l'Urssaf
propose un accompagnement
adapté à la situation de
chaque public.

Bénéficier d'une visite de l'Urssaf pour être guidé ou
sécurisé dans l'application de la réglementation et
éviter les erreurs, sans faire l'objet d'un contrôle et
donc sans risque de redressement ?

C'est le principe de la **visite-conseil**, désormais proposée
par l'Urssaf aux entreprises ayant récemment procédé à
une première embauche.

À l'écoute de ses publics, l'Urssaf fait ainsi évoluer son
offre de service dans une logique d'accompagnement
et de confiance, conformément à ses engagements
Services Publics®.

Service CEA

L'Urssaf simplifie vos formalités

Janvier 2022



Au service de la protection sociale

Vous repartez avec les clés : à vous de les utiliser pour avancer en toute tranquillité.

Merci de votre participation !

Questions / Réponses

